

2020/096

Séance du 21 décembre 2020

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Alexandre ARRIZABALAGA / Juliette SALANNE / Dominique GAYE / JB MARTINEZ / Ingrid BOUTARFA / Stéphanie MARQUEZ / Hélène FRANCES / Caroline ECORCHON / Sébastien ABADIE / JC MADELAINE / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT  
En zoom : Michel DUHAMEL / Sandrine TREBUCQ

Absents : Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE) / Jean TRILLE (procuration pour Gisèle VINCENT) / Laëtitia CAZABAN

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

## RESTRUCTURATION DU PÔLE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération n°2020/058, la commune d'Ibos a choisi l'équipe de maîtrise d'APM pour concevoir le projet de restructuration du pôle de restauration scolaire, à savoir : agrandissement de la cantine et production sur place des repas.

L'équipe d'APM, les élus en charge du projet et les services techniques de la Mairie se sont rencontrés à plusieurs reprises pour réfléchir, affiner et définir le projet.

Plusieurs solutions d'aménagement ont été proposées et celle désignée comme la plus appropriée ; en tenant compte des différents critères et contraintes : techniques, économiques, organisationnels et architecturales ; est la suivante :

- Site de production alimentaire : création d'un bâtiment le long de la clôture mitoyenne ;
- Salle de restauration et WC : réhabilitation du rez-de-chaussée du bâtiment LEC actuel
- LEC : dans le bâtiment de la cantine actuel
- Salle de danse : transférée au bâtiment Anouste (restructuration partielle du bâtiment pour création de la salle)
- Réflexion sur le devenir du bâtiment Anouste et des associations pour lesquelles les locaux sont mis à disposition.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à lancer les démarches avec APM et les différents partenaires, pour la réalisation de ce projet.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 24 DEC. 2020  
de la publication le 24 DEC. 2020

IBOS,

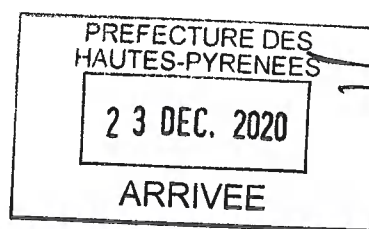
Le 24 DEC. 2020

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,



Denis FEGNE

